

était de 4.1 p. 100 en 1960; de 4.4 p. 100 en 1965; de 3.7 p. 100 en 1970; de 3.8 p. 100 en 1975; et de 2.8 p. 100 en 1980. C'est là un pourcentage des dépenses nationales brutes, qui n'est pas affecté par le taux d'inflation.

● (1450)

Si nous tenions compte de l'inflation, nous pourrions tous nous rendre compte qu'il s'agit d'un montant en milliards de dollars qui augmente sans cesse. Cependant, quand nous voyons ces chiffres, nous nous rendons compte que la formation de capital fixe du gouvernement ne vaut pas mieux que son financement de la recherche et du développement, et il est assez intéressant de noter, dans le même tableau que le ministère des finances a publié en avril 1981, que le pourcentage des fonds affectés à la recherche et au développement est passé de 0.62 p. 100 à 0.65 p. 100 de 1960 à 1965 et que depuis il est tombé à 0.48 p. 100 en 1975 et à 0.46 p. 100 en 1980. Quoi qu'aient prétendu les différents ministres chargés du programme de recherche et de développement, ce dernier n'a pas été productif. Il devient de plus en plus minable.

En fait, les fonds dépensés par le gouvernement auront de moins en moins d'importance pour l'avenir de notre pays, car ce ne sont que d'ordinaires transferts de paiement aux particuliers. Ils ne vont pas servir à quelque chose de vraiment utile pour notre pays, comme par exemple, un investissement dans une usine, dans la formation, la recherche ou le développement.

Les tendances observées dans l'emploi gouvernemental sont intéressantes et illustrent bien mon argument. Par rapport à l'emploi général en 1961, la proportion de l'emploi gouvernemental s'établissait à 22.1 p. 100. Cette proportion n'a cessé de croître chaque année pour atteindre aujourd'hui 24.3 p. 100. Cependant, si l'on considère la rémunération versée par le gouvernement par rapport à la rémunération globale, nous constatons une chose bizarre. En 1961, cette proportion était de 19.4 p. 100. En 1965, elle était de 19.7 p. 100; en 1970, de 23.1 p. 100; en 1975, de 24.3 p. 100; en 1976, de 24.9 p. 100 et en 1977, de 25.1 p. 100. Les députés constateront que si le nombre d'employés n'a que légèrement augmenté, il y a eu une augmentation substantielle dans la rémunération. En somme, nos fonctionnaires ne cessent d'engraisser à mesure que passent les années. Je doute que ce soit vraiment ce que souhaite le gouvernement ou le public canadien. C'est ce qui peut expliquer pourquoi à Ottawa les enquêtes sur les problèmes hypothécaires n'ont presque rien révélé. C'est la championne de toutes les villes à «fromages». Je suis heureux de constater que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) est ici pour m'approuver. J'en étais presque sûr. Ils sont peu nombreux, les résidents d'Ottawa qui sont en difficultés financières. Mais ailleurs, ils sont légion.

On constate que depuis 20 ans, le gouvernement n'a cessé de diminuer les dépenses qu'il affecte aux immobilisations et à la recherche... deux types d'activités qui sont apparentés à l'investissement... et sont propres à accroître les offres d'emploi. La main-d'œuvre que le gouvernement utilise coûte plus

Pétrole et gaz du Canada—Loi

cher, soit parce qu'il verse des salaires plus élevés pour une charge de travail semblable ou parce que le contenu des tâches n'est pas le même. C'est loin d'être favorable à l'investissement mais cela contribue à favoriser la consommation.

Je voudrais maintenant vous entretenir un peu du fédéralisme, des accords fiscaux et des taxes à l'énergie. Après tout n'est-ce pas la raison d'être de la motion?

Deux événements—l'un est actuellement en cours, celui dont il est question ici, et l'autre vient d'avoir lieu—vont modifier de fond en comble la structure fiscale de la Confédération canadienne. Le premier de ces événements a été le règlement des différends qui opposaient Ottawa aux provinces pétrolières sur la question de la production et du prix du pétrole et du gaz. Le second, c'est la renégociation en cours des programmes de transferts intergouvernementaux, plus précisément les entretiens portant sur les accords fédéraux-provinciaux et la loi sur les programmes établis. Comme les récentes divergences de vues portant sur les prix énergétiques s'expliquent mieux dans le contexte des négociations fiscales, j'en parlerai en premier lieu.

Les renégociations fiscales entre les divers gouvernements ne sont normalement pas des sources de conflits graves dans un pays. Il est encore moins fréquent que l'opinion en fasse état. Au Canada cependant, elles prennent une part importante de la discussion constitutionnelle et vont continuer de le faire pendant au moins cinq ans encore. Il ne faudrait pas croire que le débat constitutionnel va se terminer lundi, mardi ou mercredi. Il va être question de constitution pendant des années, quels que soient les résultats de lundi, de mardi et de mercredi prochains. Les détails du règlement qui seront connus après la renégociation des accords fiscaux ne se feront pas sentir uniquement sur la structure économique du pays, sur sa structure fiscale en particulier. En outre, les négociations et les modalités de règlement vont elles-mêmes avoir des répercussions profondes sur la vie politique du pays. En fait, le gouvernement fédéral se lance dans une voie qui va presque fatalement l'opposer à diverses provinces. Etant donné les tensions que subit la confédération et vu qu'au Québec le gouvernement cherche pour le moins une restructuration complète du pays, que lui ont d'ailleurs promis les gouvernements au cours du récent référendum—la perspective qu'une crise grave n'éclate sur cette question se dessine nettement.

A cause de son très important déficit, l'Etat fédéral est placé dans un dilemme. Sa mission d'assurer la péréquation entre les régions lui impose directement de très lourdes obligations, du fait des transferts régionaux que cela entraîne. Par ailleurs, le gouvernement ne veut pas augmenter du tout les impôts visibles. Cela doit fatalement placer le ministre des Finances (M. MacEachen) dans un grand embarras. Au cours de plusieurs campagnes électorales, le gouvernement a ancré l'expectative qu'il n'augmenterait jamais les impôts. Ce qu'il fait c'est d'imposer des impôts invisibles. Nous ne payons pas l'essence plus cher parce qu'elle coûte plus cher, mais bien parce qu'elle est plus fortement taxée. On prélève sur chaque gallon une taxe beaucoup plus élevée qu'elle ne l'était il y a deux ans.